

**Conseil Municipal du : 3 février 2026**

**Rapporteur : Christian VERNET**

**Objet : Droit de préemption**

**Madame le Maire informe le conseil municipal du non-exercice du droit de préemption pour les parcelles suivantes :**

DIA 72260 25 0043	@	1 Bis rue des Chardonnerets	AN 375-377-379	28/11/2025		Renonce
DIA 72260 25 0044	@	Place François Mitterrand	AN 353	10/12/2025		Renonce
DIA 72260 26 0001	@	7 rue Alphonse de Lamartine	AM 20	23/01/2026	26/01/2026	Renonce
DIA 72260 26 0002	@	Les Hunaudières	AP 532	23/01/2026	26/01/2026	Renonce
DIA 72260 26 0003	@	Les Hunaudières	AP 530	23/01/2026	26/01/2026	Renonce
DIA 72260 26 0004	@	Les Hunaudières	AP 532	26/01/2026	27/01/2026	Renonce
DIA 72260 26 0005	@	Les Hunaudières	AP 531	26/01/2026	27/01/2026	Renonce

**Informations sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations accordées par le Conseil Municipal par délibération du 2 juin 2020 complétée par la délibération du 16 décembre 2020.**

N°	Dépôt Préfecture	Objet	Service
001/2026	21/01/26	<p>De mandater par une convention signée entre les parties, Maître Florence BOIDIN, pour l'exercice d'une mission de conseil, de représentation et d'assistance dans le cadre du litige qui oppose la mairie de Ruaudin au contrevenant CHRISTOL Joseph dans une affaire d'urbanisme.</p> <p>Les honoraires de Maître Florence BOIDIN sont les suivants :</p> <p>Procédure devant le TA de Nantes n° 2521786                      (mémoire en défense, suivi de procédure) 2 000€ HT                      Mémoire en réplique supplémentaire 1 000€ HT                      Procédure devant le TA de Nantes n° 2521730                      (mémoire en défense, suivi de procédure) 2 000€ HT                      Mémoire en réplique supplémentaire 1 000€ HT                      Frais de déplacement 120€ HT/H                      Frais kilométrique 0.50€ / km                      Frais de dossier 90€ HT                      (Ouverture dossier, gestion administrative et archivage)</p>	DGS
002/2026	03/02/26	<p>Il est procédé à des mouvements de crédits budgétaires au sein de la section de fonctionnement du budget 2025, selon les modalités suivantes :</p> <p>Section de fonctionnement dépenses :                      Chapitre 042 : + 1 115,04 €                      Chapitre 011 : - 1 115,04 €</p>	FINANCES

Il est demandé au Conseil Municipal d'en prendre acte,

M. Christian VERNET  
 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de Ruaudin

